

“ Je suis officier et on doit m’obéir ”

Alors que la discussion sur la mise en place du *Surveillant Acteur* est au cœur de notre profession et plus encore sur la Région du GO, un irrésistible établissement Breton décide de faire autrement.

Eh oui, lors des différentes réunions et groupes de travail sur le *Surveillant Acteur*, il avait été mis en avant **de réduire les mouvements afin d’alléger le travail des agents d’étages et travailler en toute sécurité.**

Eh bien non !!!

Un officier (appuyé par sa cheffe de détention) n’a rien trouvé de mieux que d’autoriser les PPSMJ à rejoindre la promenade après sa mise en place. Malgré le fait que les détenus se trouvent déjà dans une activité parallèle.

Ne serions-nous pas en train de marcher sur la tête ?

L’agent promenade doit accepter les détenus venus d’une autre activité, ouvrir la porte de la promenade au risque de se mettre en danger, tout cela pour faire plaisir “à l’égo d’un officier” qui a décrété **qu’il était officier** et que l’on devait lui obéir. **Sans oublier que des agents se sont aussi fait rappeler à l’ordre sous prétexte qu’ils avaient interpellé notre organisation syndicale.**

Le pire est que les personnels se basent sur une NDS, n° **136/2018** et validée par la direction locale... mais **quand le bureau local a interpellé la Directrice actuelle pour lui montrer cette note**, cette dernière a été surprise de la remise en question du sujet par les agents et que cela serait abordé plus tard.

Le bureau local rappelle à tout le monde que nous n’accepterons jamais de mettre les agents en danger.

Le bureau local **UFAP-UNSa Justice** demande que la NDS soit respectée,

Le bureau local **UFAP-UNSa Justice** est et sera toujours auprès des agents malgré les différents obstacles qui se dresseront devant eux.

Le 19 Août 2026
Le bureau local